

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE

Délibération n°2022-052

Séance du 27 octobre 2022

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	15	20

L'an deux mil vingt-deux,
et le 27 octobre à 20h00,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au
nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame
Annick GUICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 octobre 2022.

Présents : Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Christine THOMAS, Michelle JOLLY, Jean-Michel DESCOMBES, Jérôme DURAND, Elian ESPAGNOL, Mélanie TELLIER, Didier BURILLON, Benjamin DENOS, Dominique NOEL-BARON, Jean-Louis TEPPE.

Absent excusé et représenté : Murielle BOYER, pouvoir donné à Jérôme DURAND ; Emmanuel DELETRE, pouvoir donné à Florence JAY ; Julie LEGOUBIN, pouvoir donné à Annick GUICHARD ; Fady ABOUZEID, pouvoir donné à Bruno BARET-COLLET ; Edith ALBAN, pouvoir donné à Rachel BERNARD.

Absent : Christine CALLEDE, Fabien LOUIS, Jérôme WAUTHIER

Secrétaire de séance : Thierry DAVID

➤ **Sollicitation d'une subvention pour la démolition d'un immeuble menaçant ruine et la construction d'un parking rue de la Cascade**

Madame le Maire expose au conseil municipal que :

Une maison est abandonnée depuis un peu plus de 30 ans, et menace ruine. La commune a fait réaliser une étude afin de savoir comment mettre en sécurité l'ouvrage, et la conclusion est la suivante : la démolition est la seule option envisageable. La commune a donc mené une procédure d'acquisition de bien sans maître, et va procéder à la démolition de l'immeuble. Des travaux de renforcement du mur mitoyen sont prévus.

Située rue de la cascade, au sein d'un quartier ancien posant fréquemment des problèmes de stationnement car peu de propriété ont des places privatives, l'opération consisterait donc en la création d'un parking, avec six stationnements sur la rue de la cascade et deux impasse du Carré. L'opération prévoit des stationnements distincts car il y a un dénivelé important entre les deux voiries, dénivelé qui sera géré en accroissant les espaces de pleine terre par rapport à la situation actuelle.

Dans le cadre de la dotation territoriale, ce type d'opération est éligible à une subvention à hauteur de 20% par le Conseil Départemental.

Le coût de ces travaux est estimé comme suit :

Postes de dépense	Lots	Montant HT
Installation du chantier	Lot 1	4 400 €
Démolition	Lot 2	39 000 €
Voirie et stationnement	Lot 3	42 840 €
Réseau eaux pluviales	Lot 4	5 800 €
Maîtrise d'œuvre		6 560 €
Total		98 600 €

Les modalités de financement seraient les suivantes :

Financement	Taux	Montant HT
Département	20%	19 720 €
Autofinancement	80%	78 880 €
Total		98 600 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter le projet de démolition d'un immeuble menaçant ruine et de construction d'un parking rue de la Cascade ;

D'approuver les modalités de financement figurant dans la présente délibération ;

D'autoriser Madame le Maire à solliciter le département en vue de l'obtention d'un financement pour ce projet, et à signer tout document dans le cadre de cette opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**Le maire,
Annick GUICHARD**

Transmis en préfecture le

Affiché le

Identifiant unique de l'acte :